

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Convocation : 06 novembre 2015

Affichage : 20 novembre 2015

Le 16 novembre 2015, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTE Sophie, GUILLARD Martine, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José

Secrétaire de séance : GROSJEAN-DUTARTRE Sophie

Suite aux attentats du 13 novembre à Paris, la séance débute par une minute de silence en hommage aux victimes.

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- INDEMNITE DU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès de la commune. Ces prestations font l'objet du versement d'une indemnité au comptable public. Il convient de délibérer pour le versement de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'avoir recours aux services du Receveur Municipal de la Trésorerie de Chalon Périphérie pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum
- **ATTRIBUE** cette indemnité à Madame Annick LIOTARD, comptable depuis le 1^{er} janvier 2015.
- **ATTRIBUE** également à Madame LIOTARD l'indemnité de confection des documents budgétaires selon les textes en vigueur.

2- INDEMNITE DE PARTAGE DES AFFOUAGES 2015

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire destinée aux personnes chargées de la répartition des affouages pour l'année 2015. Il est proposé de verser une indemnité de 440 €, le partage des affouages demande beaucoup de travail et mobilise 4 personnes sur 2 journées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité des affouages à 440 € pour l'année 2015, le montant de la CSG et CRDS devant être déduit de cette somme
- **PRECISE** que cette indemnité sera versée à M. Eloi NUGUES, chargé de répartir cette somme entre les personnes concernées.

3- TRANSFERT DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE AU SIVOS de La Charmée – Granges – St Germain les Buxy

M. le Maire expose que le SIVOS de La Charmée – Granges – St Germain les Buxy s'occupe de la gestion des activités périscolaires pour les trois communes du RPI. Il précise que la commune doit transférer au SIVOS la compétence en matière de dépenses pour la gestion matérielle et humaine des activités périscolaires. Ainsi, les aides perçues par la commune seront obligatoirement reversées à l'EPCI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le transfert de la compétence en matière de dépenses relatives à l'organisation et la gestion matérielle et humaine des activités périscolaires des écoles au SIVOS La Charmée – Granges – St Germain les Buxy.
- **DIT** que les aides perçues par la commune, dont le Fonds de soutien aux activités périscolaires, seront obligatoirement reversées au SIVOS La Charmée – Granges – St Germain les Buxy.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

4- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois suite au réaménagement des horaires de l'adjoint technique chargé de faire le ménage dans les bâtiments communaux.

La commune ayant de nouveaux locaux (les ateliers municipaux), il convient d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 11,21 H à 15,29 H (temps de travail annualisé), à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après avis de l'adjoint technique et avis du Comité Technique Paritaire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 11,21 H hebdomadaire à partir du 1^{er} janvier 2016
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 15,29 H hebdomadaire à partir du 1^{er} janvier 2016
- **ADOpte** la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2016.

5- PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

M. le Maire expose que la commune doit délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet, en référence à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) dans lequel il est prévu :

- l'adhésion de 14 nouvelles communes au Grand Chalon,
- la dissolution du SIVOS La Charmée, Granges – St Germain les Buxy
- la dissolution du syndicat de coopération intercommunale du collège Louis Pasteur de Saint-Rémy
- la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement des bassins versants de La Corne, de l'Orbize et de la Thalie.

M. OBLED a rendez-vous avec M. le Sous-Préfet le 7 décembre pour discuter du projet de dissolution du Sivos de La Charmée – Granges- St Germain les Buxy.

Il est donc décidé d'attendre le prochain conseil pour délibérer sur ce projet de schéma départemental.

6- SCHEMA DE MUTUALISATION 2015-2020 AVEC LE GRAND CHALON

M. le Maire présente au Conseil Municipal un projet de schéma de mutualisation 2015-2020 des services à mettre en œuvre entre les services du Grand Chalon et ceux des communes membres.

Ce rapport prévoit 4 parties :

- Etat des lieux territorial : chiffres clés et cartes, compétences exercées par le Grand Chalon
- Contexte et enjeux : les raisons qui ont présidé à l'élaboration du schéma : désengagement de l'Etat, contexte financier, projet de territoire....
- Elaboration du schéma de mutualisation : un dispositif original s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle gouvernance, destinée à rétablir des relations de respect et de confiance entre le Grand Chalon et les 38 communes membres.

- le schéma de mutualisation comprenant 12 actions qui ont été menés par des comités de pilotage, des comités techniques des groupes de travail...

Il prévoit notamment l'amélioration du fonctionnement des groupements de commandes, la réflexion sur la création de services communs, une plateforme d'échanges du matériel communal, la réalisation d'un extranet, d'un guichet unique pour les mairies.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des 38 communes membres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 du Grand Chalon.

7- TARIFICATION 2016 DES SALLES COMMUNALES, CONCESSION CIMETIERE, PUBLICITE DANS BULLETIN MUNICIPAL

→ M. le Maire rappelle aux membres du Conseil les tarifs de location des salles municipales en vigueur en 2015.

Les salles n'ayant bénéficié d'aucuns travaux de rénovation ou d'embellissement, il est proposé de maintenir les tarifs à l'identique pour 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir, à l'identique de 2015, les tarifs des salles municipales, pour l'année 2016.

→ Pour les publicités du bulletin municipal, il est rappelé le tarif 2015, à savoir 15 € la publication pour un encart publicitaire de 6.5 cm x 4 cm.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le tarif de l'encart publicitaire à 15 € la publication pour l'année 2016.

→ Concernant les concessions dans le cimetière et le columbarium, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir les tarifs à l'identique de 2015, pour l'année 2016.

8- DELIVRANCE DES COUPES DE BOIS 2016

M. Gérard LARDY informe le Conseil que les parcelles de bois proposées à l'inscription à l'état d'assiette pour 2016 sont la parcelle 20 et une petite partie de la parcelle 21 (sous la ligne téléphonique).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 la parcelle 20, coupe TSF
- **DECIDE** la destination des coupes réglées de la forêt communale :
 - o vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF
 - o délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile
- **FIXE** les délais d'exploitation :
 - o Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2018
 - o Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2018
 - o Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2019.
- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier
- **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et place de dépôts en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Concernant la parcelle 21, seule une petite partie (soit 0.05 ha) est proposée à l'état d'assiette pour l'exercice 2016, afin de pouvoir couper taillis, houppiers et petites futaies qui sont sous la ligne téléphonique.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'inscription d'une partie de la parcelle 21, **DECIDE** la délivrance du taillis, houppiers et petite futaies, **FIXE** les délais d'exploitation, **FIXE** le volume maximal estimé à 25 stères pour un montant de 20 € (prix de la taxe d'affouage)

9- CONTRATS GAZ DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Daniel MORIN, adjoint chargé des finances rappelle que le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence, ce qui implique que les tarifs réglementés sont supprimés à la fin de l'année 2015 pour les consommations gaz supérieurs à 30MWh.

Après consultation auprès de différents fournisseurs gaz (Engie, Total Energie Gaz,...) l'étude des propositions fait apparaître que l'offre de Total Energie Gaz est la plus intéressante. Le prix du gaz sera bloqué pendant 4 ans, avec possibilité de revoir à la baisse le tarif, si celui-ci diminue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de contrat de Total Energie Gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux pour une durée de 48 mois, à compter du 1^{er} décembre 2015.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce contrat.

10- DELEGATION DE FONCTION : DECISIONS DU MAIRE

Vu la délégation consentie à M. Le Maire par délibération n°51-2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- **Décision n°2-2015** : acceptation de la proposition de contrat d'assurance présentée par GROUPAMA concernant le véhicule Peugeot 205 pour une cotisation annuelle de 304.34 € TTC
- **Décision n°3-2015** : acceptation de la proposition de contrat d'assurance présentée par GROUPAMA concernant le Véhicule IVECO pour une cotisation annuelle de 1 045,09 € TTC (contrat revu à la baisse)
- **Décision n°4-2015** : acceptation de remboursement de sinistre de GROUPAMA à la salle polyvalente concernant le remplacement d'une vitre cassée pour un montant de 305.84 €
- **Virement de crédit n°2** : compte 022 : - 700 €
compte 63512 : + 700 €

11- QUESTIONS DIVERSES

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DU BAS DE SIENNE** : M. LARDY informe le Conseil que, suite à l'adhésion de la commune au service d'appui et d'assistance technique avec le Grand Chalon, une rencontre a eu lieu avec le responsable de ce service, M. POULAIN. Celui-ci a étudié le dossier et présenté à la commune un dossier de consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre. Plusieurs cabinets de maîtrise d'œuvre seront consultés.
- **SALLE DES ASSOCIATIONS** : M. Daniel MORIN consulte des architectes en vue de la rénovation de ce bâtiment et sa mise aux normes d'accessibilité.
- **ROUTE DE MEPILLEY** : les Maires de La Charmée et de Sevrey se sont rencontrés pour étudier la possibilité de créer des arrêts de croisement le long de cette route qui n'est pas large et qui est de plus en plus fréquentée par les automobilistes. Plusieurs emplacements ont été délimités. Ce sont les employés communaux de ces deux communes qui feront les travaux dans les prochaines semaines.
- **SIVOS DU COLLEGE PASTEUR DE SAINT REMY** : Mme Danielle MORIN informe le Conseil que le Sivos a vendu une parcelle de terrain. Le montant de la vente devait être répartie entre les communes membres. Malheureusement, pour des raisons comptables, cette opération ne peut se faire, la somme devant rester au SIVOS pour une durée minimum de 2 ans.
- **GIPeBourgogne** : M. Gilbert LAMBERTET s'est rendu à l'assemblée générale et fait un compte-rendu de cette réunion.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : Lundi 14 décembre 2015 à 19 H 30

La séance est levée à 22 H

Fait à LA CHARMÉE, le 20 novembre 2015
Le Maire, Vincent OBLED

